

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-deux janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DELORME Michelle, Maire.

Présents : Mme Michelle DELORME, M. Pierre FONTIMPE, Mme Nicole MATHIEU, M. Antony PILON, M. Julien COLLANGETTE, et Mme Agnès MARGOTAT.

Excusés : M. Bernard PICARLES qui donne pouvoir à Mme Michelle DELORME, Mme Lucie FRECON qui donne pouvoir à M. Pierre FONTIMPE et M. Maxime TROTTET qui donne pouvoir à Mme Nicole MATHIEU.

M. Julien COLLANGETTE a été désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11/12/ 2018

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu du 11/12/2018 est adopté à l'unanimité.

ENTRETIEN DES CHAUDIERES

Madame le Maire propose de signer un contrat d'entretien pour la salle des fêtes et l'école auprès de l'entreprise Hestia Energie de Feurs. Il s'avère que leur proposition est beaucoup plus économique que le contrat actuel. Le devis total est de 420 € TTC.

Le conseil Municipal valide cette solution. **(D1-2019-01-22)**

REPARATION MUR DES BOULES

Suite à l'état du mur nord des jeux de boules qui menace de s'écrouler l'association des Boules Chambéonnaises demande l'intervention de la mairie. Après discussion, le conseil Municipal décide les travaux suivants : démolition de la partie haute du mur nord par l'entreprise BAROU pour 1339.20 € TTC, scellement de piquets et finition du mur par l'entreprise REYNAUD Benjamin pour 648 € TTC et l'achat de grillage et piquets par CELLE SARL pour 400.00 € TTC. **(D2-2019-01-22)**. L'association des boules prend à sa charge la pose du grillage et la taille de la haie.

PARTICIPATION ACHAT TONDEUSE TERRAIN DE FOOT

L'ASCM (Association Sportive Chambéon Magneux) a la nécessité de changer sa tondeuse pour l'entretien des pelouses des terrains de Foot de Magneux et de Chambéon. Elle a sollicité les mairies pour l'aider à l'achat de ce matériel. Il s'agit d'une tondeuse d'occasion permettant un travail plus efficace et plus rapide que les bénévoles continueront d'assurer.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commune de Chambéon participe à hauteur de 1/3 du prix d'achat soit 2 000 €. **(D3-2019-01-22)**.

DIVERS

RD 107 : la voirie est en très mauvais état et devenue dangereuse de la sortie de Chambéon Sud à l'intersection avec le chemin St Bertrand. Mme le Maire l'avait déjà indiqué aux services du Département, des administrés l'ont également signalé en mairie aussi le Conseil Municipal demande à Mme le Maire d'insister auprès du Vice-Président de la voirie pour que ce tronçon soit rénové pour la sécurité des usagers.

PLU : Une réunion avec les personnes publiques associées aura lieu courant février.

STATION D'EPURATION : La société BEVAC fera un bilan 48 h de la STEP.

RANDONNEE Ch1 : Le circuit de randonnée préparé avec l'Office de Tourisme de Forez-Est sera de 10 kms. Il sera accessible au maximum de personnes par sa facilité.

Séance levée à 23h. Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 26 février à 20h30.

Michelle DELORME, Maire de Chambéon.

